

**REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

**FONDS DE PROMOTION DE LA
COMPETITIVITE INDUSTRIELLE**

**INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES
DE MISE A NIVEAU**

Dispositif de mise à niveau

1- Critères d'éligibilité au programme

Sont éligibles au programme de mise à niveau les entreprises qui répondent aux critères suivants :

- Etre de droit algérien ;
- Appartenir au secteur productif industriel ou fournisseur de services liés à l'industrie ;
- Etre immatriculées au registre de commerce et disposer de l'identification fiscale ;
- Avoir au minimum trois années d'activité ;
- Employant un effectif total de :
 - 20 salariés et plus (sur l'année de référence) pour les entreprises de production
 - 10 salariés pour les entreprises de services liés à l'industrie.
- Présenter un actif net positif ;
- Afficher au moins deux résultats d'exploitation positifs sur les trois derniers exercices (bilan certifié de l'année de référence) ;

2 - Aides du Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielle (FPCI)

Les taux retenus pour la détermination de l'aide du FPCI aux entreprises retenues sont les suivants :

- Phase Diagnostic : **80% du coût de l'étude** de diagnostic avec formulation de plan de mise à niveau, dans la **limite de 1,5 Million DA** ;
- Phase Plan de Mise à Niveau :
 - **80%** du montant des **investissements immatériels éligibles** ;
 - **10%** du montant des **investissements matériels éligibles**, dans la **limite de 20 Millions DA**.

3 - Paiement des aides du FPCI

- Phase Diagnostic :
Remboursement de l'aide financière après signature de la convention qui lie le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements et l'entreprise bénéficiaire.

- Phase Plan de Mise à Niveau :
 - Versement de **30%** du montant de l'aide accordée **dès signature de la convention** entre le Ministère de l'Industrie et l'Entreprise bénéficiaire ;
 - Paiement du solde après notification par l'entreprise de la réalisation de son plan de mise à niveau et sur présentation de pièces justificatives.